SESSION 2026
Antilles

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE
E7-1 ÉPREUVE INTÉGRATIVE

Option : Développement et animation des territoires ruraux

Durée : 240 minutes

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Calculatrice**

Le sujet comporte 21 pages

SUJET

L'ÉPICERIE SOLIDAIRE ET PARTICIPATIVE

Contexte :

Frappé par la concurrence des grandes surfaces, les changements d'habitudes de consommation et l'épuisement du modèle de l'épicerie traditionnelle, le monde rural subit une désertification commerciale depuis plusieurs décennies.

En France, plus d'une commune sur deux ne dispose d'aucun point de vente. Face à cette situation, des habitants et des porteurs de projets se mobilisent. Associatif, participatif ou coopératif, le paysage commercial est en pleine mutation.

Situation :

Située dans le département de l'Eure-et-Loir (28), dans la région Centre-Val de Loire, la commune du Gué-de-Longroi réfléchit à l'implantation d'une épicerie solidaire et participative. La municipalité a conduit une étude auprès de sa population et les retours sont favorables.

Les axes retenus sont le souhait d'engagement de la population, un accès facilité aux circuits-courts et un renforcement du lien social. De plus, les producteurs locaux ont manifesté l'envie d'être plus visibles auprès de la population. La mairie dispose d'un local pouvant accueillir l'épicerie.

La commune du Gué-de-Longroi et les communes avoisinantes mettent en commun leurs idées et cherchent à mettre en valeur les initiatives des habitants.

Mission :

Vous avez été recruté(e) par la mairie dans le cadre d'un service civique pour contribuer à la mise en place d'une épicerie solidaire et participative au sein de la commune.

Consignes :

1) Évaluer la pertinence de la mise en place d'une épicerie solidaire et participative sur la commune du Gué-de-Longroi. **(5 points)**

2) Proposer une méthodologie de mise en place de cette épicerie. **(7 points)**

3) Présenter une stratégie de communication pour encourager les adhésions. **(4 points)**

4) Proposer l'organisation détaillée d'un événement pour accompagner l'inauguration de l'épicerie. **(4 points)**

N.B. : Quelle que soit votre réponse à la question 1, vous traiterez les questions suivantes en supposant que le projet est mis en œuvre.

GRILLE D'ÉVALUATION

Capacités évaluées :

C.10 – Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en développement et animation des territoires ruraux pour faire face à une situation professionnelle.

C10.4 – Répondre à commande professionnelle

Questions	Critères	Barème
Évaluer la pertinence de la mise en place d'une épicerie participative sur la commune du Gué-de-Longroi.	Identification et analyse des éléments du contexte. Prise de position argumentée. Pertinence des choix.	**/5**
Proposer une méthodologie de mise en place de cette épicerie.	Identification des étapes, outils et moyens à mettre en œuvre. Démarche claire, cohérente et réaliste. Adaptation au contexte. Justification des choix.	**/7**
Présenter une stratégie de communication pour encourager les adhésions.	Proposition d'une communication adaptée au (x) public(s) visé (s). Stratégie adaptée au contexte.	**/4**
Proposer l'organisation détaillée d'un événement pour accompagner l'inauguration de l'épicerie.	Événement adapté à l'objectif visé et au contexte. Précision des éléments d'organisation. Justification des choix.	**/4**
	TOTAL	**/20**

LISTE DES DOCUMENTS

Document 1 : Situation géographique du Gué-de-Longroi

Document 2 : Données démographiques de la commune

Document 3 : Listes des producteurs locaux et des associations

Document 4 : La vie au village du Gué-de-Longroi

Document 5 : Présentation du dispositif « les épis »

Document 6 : Infographie brochure des épis

Document 7 : Guide pratique pour la création d'une épicerie participative

Document 8 : Carte des épis recensés sur le territoire

Document 9 : « Bouge ton Coq »

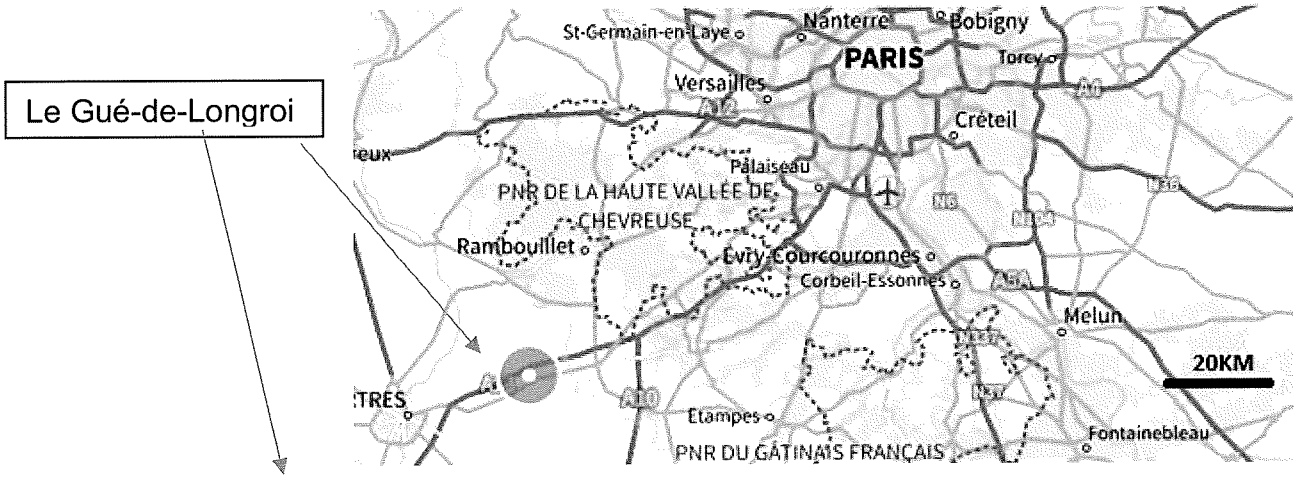
Document 10 : Infographie « Bouge ton Coq »

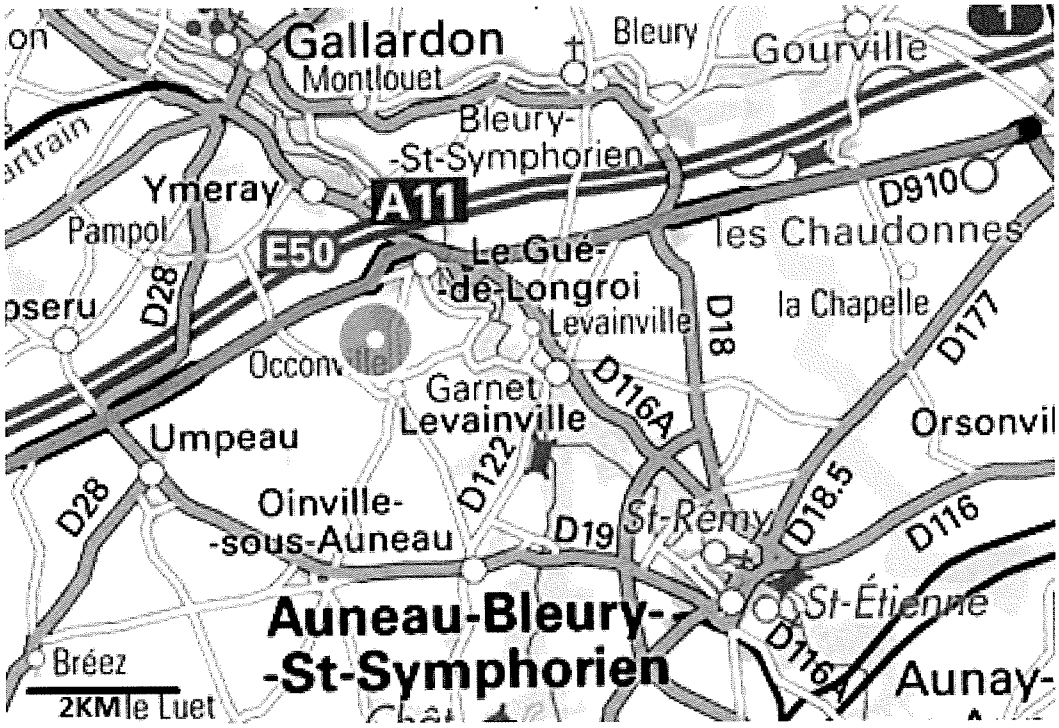
Document 11 : Une épicerie solidaire et participative : l'initiative ambitieuse pour doter ce petit village de l'Eure d'un commerce vital

Document 12 : Interview d'Anne Lascaux, revue Village

DOCUMENT 1 : Situation géographique du Gué-de-Longroi







Source : geoportail.fr

DOCUMENT 2 : Données démographiques de la commune

Chiffres-clés

POPULATION	Le Gué-de-Longroi	France entière
Population en 2022	889	67 760 573
Densité de la population (nombre d'habitants au km²) en 2022	128,8	107,1
Superficie en 2022, en km²	6,9	632 702,3
Nombre de ménages en 2022	332	30 888 593
Naissances domiciliées en 2024	5	659 731
Décès domiciliés en 2024	1	641 023
LOGEMENT		
Nombre total de logements en 2022	382	37 527 880
Part des résidences principales en 2022, en %	86,9	82,3
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2022, en %	2,9	9,7
Part des logements vacants en 2022, en %	10,3	8
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2022, en %	87	57,5
Source : Insee, RP2022		

Population par grandes tranches d'âges

Le Gué-de-Longroi							France entière	
2011	%	2016	%	2022	%		2022	%
Ensemble	**865**	**100**	**938**	**100**	**889**	**100**	**67 670 573**	**100**
0 à 14 ans	240	27,7	220	23,5	212	23,8	11 740 165	17,3
15 à 29 ans	118	13,6	152	16,2	113	12,8	11 860 645	17,5
30 à 44 ans	233	27	236	25,2	230	25,9	12 581 053	18,6
45 à 59 ans	167	19,3	190	20,2	178	20	13 273 284	19,6
60 à 74 ans	84	9,7	114	12,2	119	13,3	11 649 458	17,2
75 ans ou plus	24	2,8	26	2,8	36	4,1	6 655 969	9,8

Source : INSEE

DOCUMENT 3

Listes des producteurs locaux et des associations

Liste des producteurs locaux à moins de 30 km du village du Gué-de-Longroi.

https://locavor.fr/annuaire-producteurs-en-circuit-court?q=Le%20Gué-de-Longroi-28700

Producteurs	Productions	Lieu	Distance (km)
Spiruline de Beauce	Micro-algues alimentaires	Le Gué-de-Longroi	1 km
Le jardin des Calotiers	Confitures artisanales	Béville-le-Comte	6 km
SCEA PERROT LEQUIPPE	Céréales et asperges	Ablis	9 km
Nicolas et Bertrand, les agriculteurs épatants	Pâtes	Prunay-en-Yvelines	10 km
Maison Laugeray	Boulanger	Nogent-le-Phaye	10 km
Les Joviettes	Pâtes sèches	Jouy	12 km
Maison Blin	Pâtes artisanales	Allainville	13 km
Fée des Biscuits	Biscuiterie	Maintenon	14 km
Micro brasserie Funk	Brasserie	Bouglainval	17 km
Passion Beauce	Huile	Prunay-Le-Gillon	17 km
Belsia	Chips	Boisville-la-St-Père	20 km
Champs et Papilles	Farine	Saint-Escobille	20 km
Chevrerie de Chaunay	Fromages et dessert	Fontenay-sur-Eure	21 km
Les Volailles de La Garenne	Volailles	Serazereux	22 km
Cueillette Varet	Fruits et Légumes	Louville-la-chenard	22 km
Diana-epices	Vinaigres et condiments	Dourdan	24 km
La Pâtisserie de Rebecca	Pâtisserie	Dourdan	24 km
Le Potager de Diane	Fruits et légumes	Le Boullay-Thierry	25 km
Jardin Soli-Bio	Fruits et légumes	Les Villages Vovéens	26 km

DOCUMENT 3 (suite et fin)

Liste des associations longroisiennes

https://www.annuaire-mairie.fr/association-le-gue-de-longroi.html

La Fraich'heure	Marche sportive
APE Les p'tits Lougroisiens	Association de Parents d'Elèves
Madame Bricole	Artisanat, bricolage, expositions
Comité des fêtes	Mairie
GLTT	Gué-de-Longroi Tennis de Table
Am'Arillo	Promotion de l'art et des artistes
Les lutins du Gué	Gymnastique
Association de pêche longroisienne	Pêche

Source : site internet de la commune

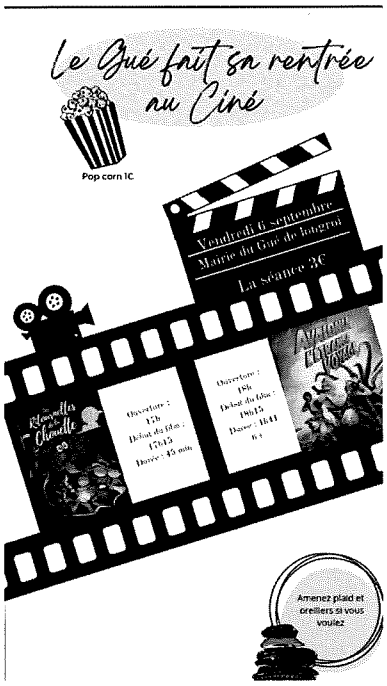
DOCUMENT 4

La vie au village du Gué-de-Longroi













Source : site internet de la commune

DOCUMENT 5

Présentation du dispositif « Les épis »

***Un système alimentaire conçu par et pour les citoyens**

***Un mouvement participatif et solidaire pour une consommation locale et durable.**

Durée de création d'un épi :

Il faut compter 4 mois en moyenne pour créer un épi, de la constitution de l'équipe à l'ouverture de l'épicerie. La durée dépend principalement de la rapidité à laquelle le local est trouvé.

L'origine des épis ?

En 2015, le village de Châteaufort (Yvelines) était dépourvu de commerce car aucun commerce classique n'aurait été rentable de par la petite taille du village. Ses habitants ont alors pris les choses en main et ont fait preuve d'une réelle motivation en mettant en place le 1er épi avec 0€ d'investissement. Le local de l'épicerie de 30m² a été prêté par la Mairie et les habitants se sont organisés pour mettre en place un fonctionnement participatif, facilité par un outil numérique. À l'ouverture de l'épi on comptait déjà 100 familles adhérentes.

Investissement nécessaire

0€ d'investissement est nécessaire pour créer un épi. Le local est mis gratuitement à disposition par la mairie, un particulier, un commerce ou encore une autre association (partage de local).

Où peut-on créer un épi ?

Dans mon village en milieu rural pour :

- Permettre aux habitants de s'alimenter en produits locaux et de qualité à prix attractifs.
- Recréer du lien social au cœur du village.
- Créer un commerce de proximité.

Dans mon quartier en milieu urbain pour :

- Offrir aux habitants la possibilité de s'alimenter en produits locaux, de qualité et à prix attractifs.
- Recréer du lien social entre les habitants du quartier.
- Reprendre le contrôle de son alimentation.

Un concept flexible :

- Première façon d'acheter : en rayon

Comme dans n'importe quel commerce classique, l'adhérent prend un produit en rayon et le valide en caisse à l'aide d'un scanner. L'adhérent a aussi la possibilité de réserver des produits en ligne et de passer ensuite les récupérer à l'épicerie.

Le local permet de stocker des produits en rayon, d'accueillir des distributions de précommandes et de mettre en place l'achat en VRAC. De plus le local permet d'installer un coin d'échanges et de rencontres avec du thé & café pour les adhérents. Il permet d'organiser des dégustations avec les producteurs locaux et d'organiser des ateliers (Repair'café, atelier cuisine, bar participatif etc…).

DOCUMENT 5 (suite et fin)

Pour trouver le local (15-20m² pour un petit local) : la plupart du temps la mairie met gratuitement à disposition un local pour ses associations. Autrement il est possible de partager un local avec une association ou un commerce existant ou encore d'en bénéficier en utilisant un espace appartenant à un particulier.

L'aménagement est réalisé en mode participatif, sur une journée les adhérents apportent vieilles étagères, vieux pots de peinture, un PC et un réfrigérateur. C'est tout ce qu'il faut pour ouvrir l'épicerie.

Concurrence : Un épi peut s'implanter dans une zone où il y a déjà un magasin bio ou une épicerie de proximité en jouant sur la complémentarité afin de s'insérer au mieux dans le tissu local.

- Seconde façon d'acheter : en précommande

Les adhérents précommandent leurs produits en ligne jusqu'à une certaine date. À cette date l'ensemble des précommandes sont envoyées au producteur. Le jour de la livraison des produits, les adhérents viennent récupérer leur commande. Les précommandes sont utiles pour les produits frais afin d'éviter le gaspillage.

On peut créer un épi sans local en utilisant uniquement les précommandes avec une distribution sous forme de marché. Les adhérents commandent les produits puis une distribution hebdomadaire ou mensuelle a lieu.

Un fonctionnement participatif

Structure juridique de l'épi :

L'épi est une association loi 1901. Pour créer l'association il faut au minimum 2 personnes : un président et un trésorier. Un modèle de statut et de règlement intérieur sont partagés entre les épis.

Horaires d'ouvertures : ils sont définis par chaque épi en fonction de leur nombre d'adhérents.

Planning participatif : La gestion des 2 h de chaque adhérent est facilitée par l'utilisation du planning participatif qui permet à chaque adhérent de s'inscrire sur le créneau qui lui correspond.

Les charges annuelles de l'association : 150 € pour la box internet, 300 € pour l'assurance du local, 50 € pour le thé & café, 300 € pour électricité & eau. Ces charges annuelles sont couvertes par les adhésions des adhérents. Par exemple : 100 adhérents payant une adhésion de 20 € /an offrent un budget annuel de 2 000 €.

Nombre d'adhérents : Pour un épi sans local, une vingtaine d'adhérents minimum est recommandée, sinon un minimum de 50 adhérents est recommandé. Il n'y a pas de limite maximum d'adhérents.

Adhésions : Chaque épi est libre sur le choix du montant des adhésions, il est généralement de 10 € pour un adhérent seul et 20 € pour les familles. Le total des adhésions permet de couvrir les charges annuelles de l'association.

Source : site internet du mouvement des épis, document modifié pour les besoins de l'épreuve

DOCUMENT 6

« Infographie brochure des épis »

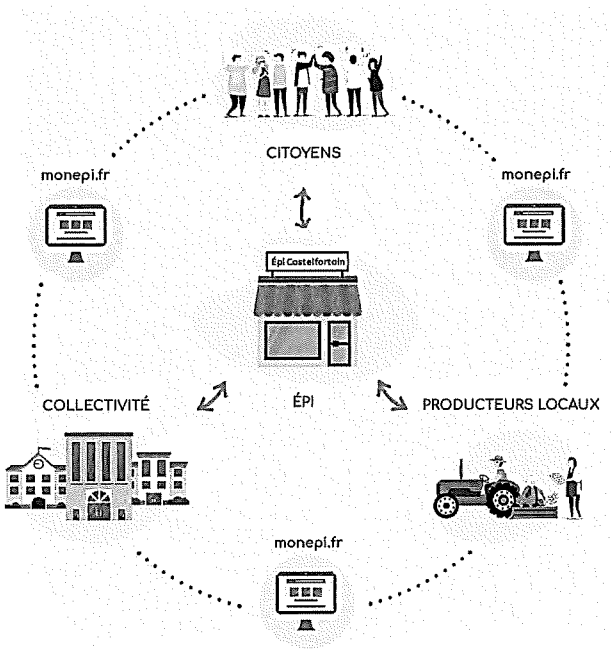
Un épi est une épicerie participative, créée et gérée par ses adhérents et dont la gestion est facilitée par une plateforme informatique.

Des épiceries indépendantes
Une structure juridique associative : chaque épi est une association indépendante et autonome.

Un lieu d'échanges
Le local de l'épicerie allie stockage des produits et espace de convivialité.

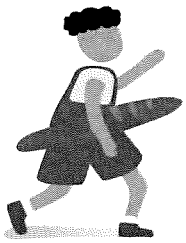
Une organisation participative
Les consommateurs adhèrent à l'épi et participent 2 h par mois aux activités essentielles au fonctionnement.

Une plateforme informatique
Mise gratuitement à disposition des épis et financée par les principaux producteurs, elle facilite la gestion quotidienne de l'épicerie.



Un réseau national d'épiceries
Produits, producteurs et expériences sont partagés entre les épis.

Zéro marge / zéro investissement
Il n'y a pas de marge appliquée aux produits entre le producteur et le consommateur.



Nous contacter :

Facebook :
https://www.facebook.com

Soutenu par
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
Liberté Égalité Fraternité

Source : Extraits du site internet www.mouvementdesepis.org, document modifié pour les besoins de l'épreuve

DOCUMENT 7

Extraits du « guide pratique pour la création d'une épicerie participative »

Préserver les bénévoles et faire tourner les postes importants

Le mandat au Bureau ou au CA est souvent limité dans les statuts à 2 ou 3 ans, renouvelable. Ce renouvellement doit permettre de faire s'impliquer un plus grand nombre d'adhérents et de répartir le temps consacré à l'Épi par chacun. Dans un des Épis étudiés, des élections ont lieu au sein des groupes pour choisir le référent et son adjoint. Les mandats durant 2 ans, la personne élue comme adjointe devient référente l'année suivante. Toutefois, nous avons aussi rencontré un Épi ayant le même CA depuis 7 ans, une situation fréquente dans le monde associatif au-delà des Épis.

LES ÉPIS RECOMMANDENT
D'ANTICIPER LE RENOUVELLEMENT DU CA ET DES RÉFÉRENTS

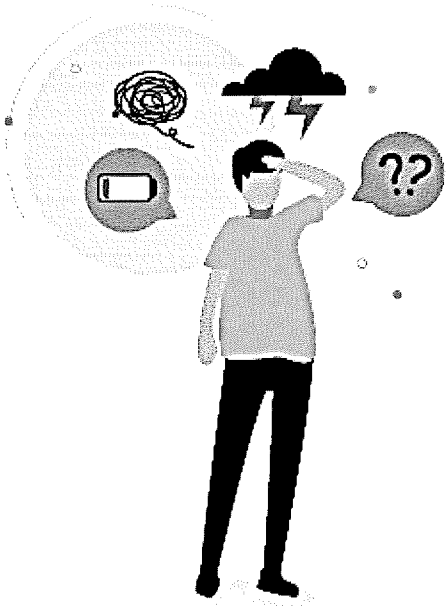
Ce renouvellement, essentiel pour ne pas épuiser les référents, nécessite de s'organiser en amont pour que tout adhérent se sente légitime à rentrer dans le pilotage de l'Épi. Voici quelques conseils donnés par les Épis.

POUR L'ENGAGEMENT DANS UN GROUPE OU AU CA

- Les réunions des groupes sont ouvertes aux adhérents pour observation
- La participation aux groupes valide des crédits temps *(1h à 2h)*
- Une communication est faite au sein de l'Épi pour expliquer ce que font les groupes et inviter les adhérents à les rejoindre quand le besoin se fait sentir
- Les adhérents qui achètent beaucoup peuvent être ciblés pour s'impliquer d'avantage
- Poser une durée limite de présence dans la gouvernance *(tous les 2 ans par exemple)*
- Organiser des ateliers et parler des tâches à ses moments là

POUR INTÉGRER LE GROUPE PRODUIT

- Quand quelqu'un demande un produit spécifique, lui proposer de rejoindre le groupe produit avec pour condition de suivre deux fournisseurs.
- Équilibrer les producteurs entre les référents



Le partage de la charge de travail est un enjeu majeur au sein des Épis. Si les bénévoles commencent à s'essouffler, il faut les faire tourner, augmenter le nombre de personnes impliquées ou réduire le nombre de fournisseurs et d'activités.

En plus de la charge de travail, l'autre enjeu de ce volet ressources humaines concerne les relations personnelles. À la création de l'Épi autant que dans son fonctionnement, la gouvernance partagée et l'implication de chacun nécessite de savoir gérer les éventuels conflits. Durant la création de l'Épi, la foison d'idées peut devenir vectrice de tensions, tout comme la définition des critères de choix des produits. Des méthodes existent pour gérer ces situations, comme la décision par consentement qui est pratiquée dans certains Épis.

DOCUMENT 7 (Suite et fin)

Découvrir les tâches à effectuer via la plateforme

La plateforme permet d'organiser et de répartir les tâches de gestion, selon différents statuts. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter :

wiki.monepi.fr/doku.php

Selon son statut, appelé "groupe" sur la plateforme, un adhérent peut accéder à différents contenus et fonctionnalités.

- Un adhérent peut accéder à l'ensemble de la boutique (comprenant la gestion de son compte) et du mode épicier.
- Un membre de l'administration peut accéder à l'ensemble de la plateforme et également à la partie administration, mis à part l'accès référent (sauf s'il est également le référent de son épicerie)
- Les groupes "produit", "potager", "animation", "bar", donnent accès à des modules spécifiques.

LES ADHÉRENTS UTILISENT LA PLATEFORME POUR :

- S'inscrire
- Recharger leur solde
- Payer l'adhésion en ligne
- S'inscrire à un créneau du planning
- Acheter des produits

EN MODE ÉPICIER, LES ADHÉRENTS PEUVENT :

- Réceptionner des commandes de producteurs à L'Épi
- Réceptionner des produits collectés par un adhérent
- Distribuer des commandes de produits frais et produits en rayons aux adhérents
- Réaliser un inventaire
- Accéder au groupe produits

LE MODE ADMINISTRATEUR PERMET DE :

- Gérer les fournisseurs
- Gérer les produits
- Commander
- Facturer
- Gérer les adhésions
- Gérer le planning
- Gérer la trésorerie
- Communiquer
- Ouvrir un ticket



RECRUTER & FORMER LES BÉNÉVOLES

LE NOMBRE D'ADHÉRENTS EST UNE DONNÉE FONDAMENTALE

- L'adhésion annuelle de l'adhérent permet de payer les charges de l'Épi
- La "recharge" déposée par l'adhérent sur la plateforme (50€ en général) constitue la trésorie de l'Épi qui lui permet de passer ses commandes
- Le nombre d'adhérents conditionne le nombre d'heures disponibles pour la gestion de l'Épi.

Exemple de l'Épi Vert : il ne manquait pas d'adhérents pour l'ouverture, mais beaucoup sont partis pendant l'été. À un an d'ouverture l'Épi comptait 98 adhérents, puis le nombre a diminué à 80. Il y a donc eu un important travail de communication à faire pour trouver de nouveaux adhérents. Pour cela, le bouche à oreille à très bien fonctionné.

LES ÉPIS RECOMMANDENT D'ACCOMPAGNER LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

La gestion de l'épicerie n'est pas compliquée, mais une petite formation est nécessaire à tout nouvel arrivant pour leur permettre de s'accoutumer au fonctionnement de l'Épi. Plusieurs procédures sont mises en places au sein des Épis :

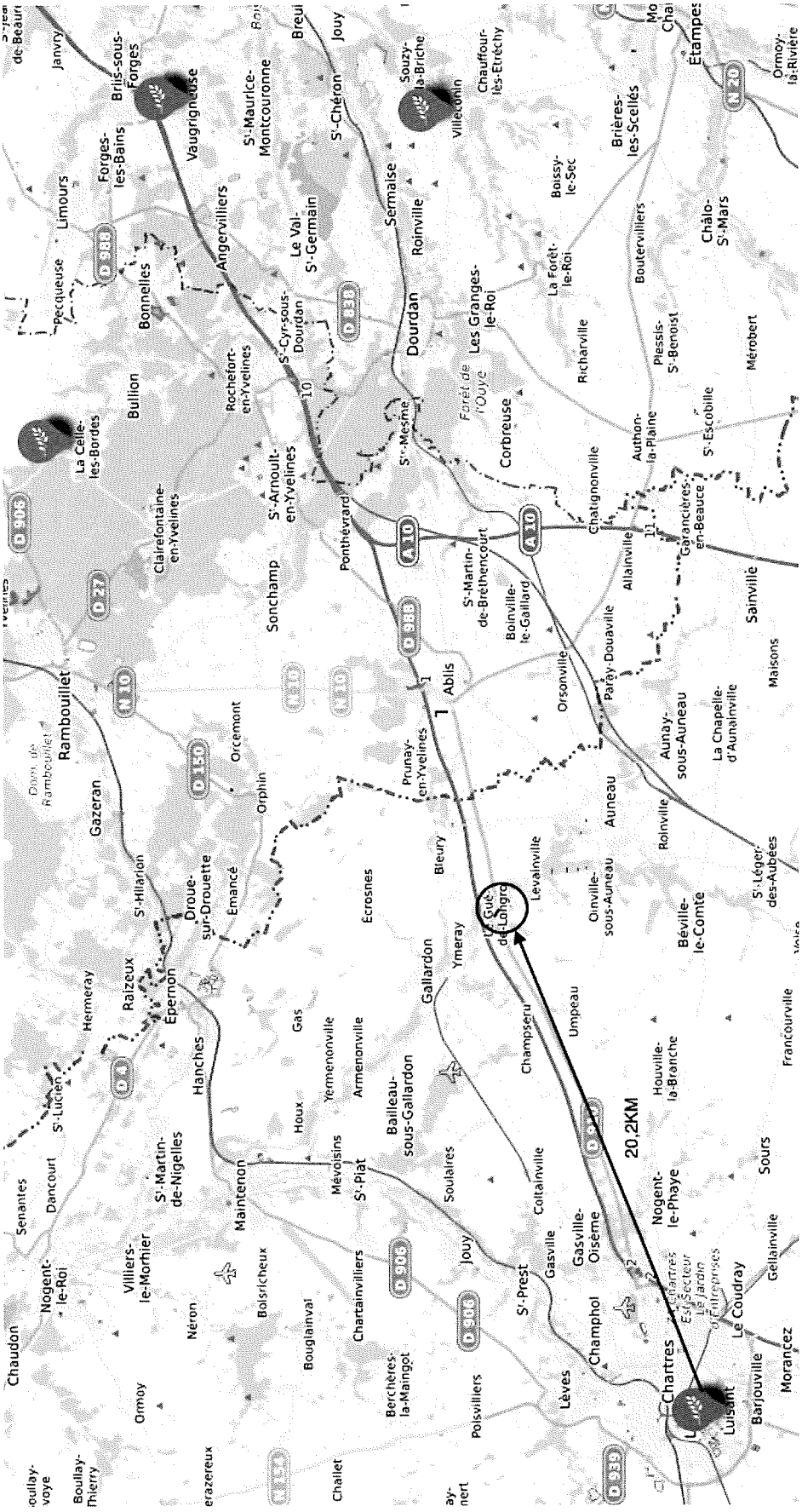
- un appel téléphonique lors de l'inscription pour expliquer le fonctionnement de base
- un mail avec le lien d'un drive ou les indications des documents à consulter à l'Épi
- des créneaux en duo débutants/ expérimentés

Source : site internet de monépi

https://www.monepi.fr/wp-content/uploads/2023/11/Guide-pratique-pour-la-creation-depiceries-participatives-081123.pdf

DOCUMENT 8

Carte des épis recensés sur le territoire (proximité du Gué-de-Longroi)



Source : site internet du mouvement des épis, www.mouvementdesepis.org

DOCUMENT 9 : « Bouge ton Coq »

Bouge ton Coq! : Un mouvement citoyen au service de la revitalisation des territoires ruraux

Fondé en 2020 par Christophe et Emmanuel Brochot, deux frères auvergnats, Bouge ton Coq! est un mouvement citoyen et solidaire au service des territoires ruraux.

Concrètement, il s'agit d'une plateforme de dons réunissant les citoyens, les pouvoirs publics et les entreprises pour financer des projets d'intérêt général. Le mouvement s'est illustré pendant le confinement à travers son opération "C'est ma tournée", une campagne de dons destinée à alimenter un fonds d'urgence pour les commerçants, les artisans et les petits producteurs fragilisés par la crise sanitaire. (...)

Vous êtes un élu et souhaitez dynamiser votre village en ouvrant une épicerie ?

Bouge ton Coq! peut vous accompagner et participer au financement de votre projet !

Entretien avec Corentin Emery, responsable du mouvement :

Bouge ton Coq!, qu'est-ce que c'est? En quoi consiste la démarche Bouge Ton Coq! ?

Chez Bouge ton Coq!, nous avons une conviction forte : la société se construit par le plus petit de ses maillons. En France, c'est le village. (...) Si 80 % des Français considèrent que la campagne est le lieu de vie idéal, plus de 50 % d'entre eux considèrent également qu'il est difficile d'y vivre car de nombreux services, publics comme privés, ont déserté ces espaces de faible densité. Pourtant, les maires et les associations se mobilisent et inventent une myriade de solutions locales pour remettre de la proximité dans la vie quotidienne. C'est pour cela que nous avons créé Bouge ton Coq! : identifier et essaimer des solutions citoyennes qui permettent de (re)mettre des services de proximité dans les villages. Pour cela, notre méthode repose sur le "faire ensemble" (...).

Nous identifions une thématique, une solution et mettons à disposition nos services d'ingénierie et de financement (...).

À qui s'adresse ce guichet unique ?

Bouge ton Coq! est un mouvement qui s'adresse aussi bien aux citoyens, aux associations, aux élus, à l'administration et aux entreprises.

Nous avons besoin de créer des relations entre toutes ces composantes essentielles de la société afin de mutualiser des ressources qui, isolées, ne permettent pas de relancer les territoires ruraux par la solidarité. Or l'ESS* s'y impose comme une évidence !

Aux associations, nous leur proposons et les accompagnons à saisir les solutions participatives que nous essaimons ; aux élus nous offrons la possibilité de faire émerger des services d'intérêt

général clef en main dans leur territoire ; à l'administration et aux entreprises nous offrons l'occasion de renouveler leur relation à leurs différents publics.

Quels types d'actions avez-vous soutenus ?

Notre vocation est d'être un acteur généraliste, à travers une multiplicité d'opérations dans différentes thématiques de la vie quotidienne rurale. Mais il faut bien un début et nous avons choisi le commerce de proximité comme point de départ de notre action. (...)

Vous avez identifié la problématique de la désertification des commerces de proximité dans les zones rurales et vous déployez maintenant des épiceries collaboratives. Comment lancer son épicerie avec le soutien de Bouge Ton Coq!?

Rien de plus simple ! Si vous êtes une association locale, nous vous accompagnons étape par étape pour monter votre dossier et prendre en main la plateforme jusqu'au versement de la subvention d'investissement. Si vous êtes maire d'une commune de moins de 3.500 habitants, vous pouvez nous le signaler sur notre site ou bien sur ce numéro (06 77 67 88 92) que vous avez un local à mettre à disposition d'une association et nous prenons ensuite tout en main.

Les porteurs de projets doivent-ils répondre à des critères spécifiques pour pouvoir bénéficier de votre soutien ?

Nos critères sont volontairement souples pour que tout le monde puisse se dire : c'est possible ! Nous finançons à hauteur de 1.100 € chaque projet d'épi qui se situe dans une commune de moins de 3.500 habitants et dépourvue de commerce similaire afin de couvrir des dépenses d'investissement. Pour cela, il faut bien sûr que l'association gestionnaire de l'épi dispose d'un compte bancaire et de statuts adaptés à cette activité (nous fournissons des modèles de statuts).

Quel mode de collaboration mettez-vous en place avec les collectivités (communes/EPCI) ?

Nous sommes un mouvement national qui se déploie à l'échelon régional et départemental. (…)
C'est pourquoi nous proposons aux collectivités (Régions, Départements...) de cofinancer et de s'impliquer dans la réussite de l'opération en co-organisant un « Bouge ton Coq! Tour » à travers lequel nous mobilisons les élus, les associations et les entreprises. (...)
Pour les communes spécifiquement, nous sommes une solution d'ingénierie totalement gratuite puisque d'intérêt général. (…)

*ESS : économie sociale et solidaire

Source : Extrait du site www.aides-territoires.beta.gouv.fr

Document modifié pour les besoins de l'épreuve

DOCUMENT 10

Infographie Bouge ton Coq

À PROPOS DE BOUGE TON COQ

bouge ton coQ

Le futur s'écrit au village

Lancé en janvier 2020, **Bouge ton CoQ !** est un mouvement citoyen qui conçoit, finance et met en œuvre des grandes opérations nationales réunissant entreprises, citoyens et pouvoirs publics pour essaimer et passer à l'échelle des solutions d'intérêt général qui portent des alternatives concrètes pour améliorer le quotidien des territoires ruraux.

150
épiceries déjà ouvertes !

60 000
heures de participation citoyenne

6 000
familles adhérentes

VOUS BÉNÉFICIEZ :

- **d'un accompagnement de A à Z**
- **d'une subvention de départ de 1 100 €**
- **d'un logiciel de gestion numérique**
- **Bouge ton CoQ ! organise avec vous la réunion publique**
- **d'un accès facilité à un local et au soutien du maire de votre village.**

Source : site internet de Bouge ton coq !

DOCUMENT 11

Une épicerie solidaire et participative : l'initiative ambitieuse pour doter ce petit village de l'Eure d'un commerce vital

Le Plessis-Hébert, un village de l'Eure peuplé de 400 âmes, a récemment amorcé une transformation significative avec l'ouverture d'une épicerie solidaire et participative. Ce commerce, qui a ouvert ses portes le 27 juin 2025, représente une réponse audacieuse aux défis rencontrés par des communes rurales, souvent dépourvues de solutions d'approvisionnement alimentaire. En misant sur le soutien local et l'engagement collectif, cette initiative vise à créer un commerce vital, tout en favorisant l'épanouissement de l'économie circulaire. Offrant un mélange d'alimentation équitable et de produits locaux, cette échoppe devient un phare de solidarité alimentaire au cœur de la campagne normande.

L'émergence d'une épicerie solidaire et participative

L'initiative du Plessis-Hébert s'inscrit dans un contexte où de nombreuses petites communes françaises voient leurs commerces traditionnels fermer. Avec une dynamique communautaire à la clé, les habitants se sont mobilisés pour créer ce point de vente unique. L'association à l'origine de ce projet a pris forme grâce à un partenariat avec l'initiative nationale **Bouge ton Coq**, qui soutient les projets d'épiceries participatives à travers le pays. L'objectif ? Renforcer le tissu social tout en facilitant l'accès à des produits de qualité.

Un modèle économique novateur

Pour faire vivre cet espace, un système d'abonnement a été mis en place. Les résidents désireux de profiter de l'épicerie doivent régler une cotisation annuelle de 30 euros. En échange, ils s'engagent à donner quelques heures de leur temps par mois pour faire tourner la boutique. Cette approche participative démocratise l'accès à des produits alimentaires tout en permettant une implication tangible des habitants. Ce modèle, loin d'être une simple structure de vente, se vit comme un espace de rencontre et d'échanges.

Le succès de cette épicerie repose ainsi sur plusieurs piliers :

Engagement communautaire : Les habitants participent activement au fonctionnement.

Accès à des produits locaux : Les articles disponibles proviennent de fermes et d'artisans locaux.

Solidarité alimentaire : Le système de réciprocité, combiné à des barèmes de prix adaptés, permet une approche plus équitable.

Pour redynamiser le commerce local

Ce processus de création n'a pas été sans défis. La maire du village, Florence Mention, témoigne des difficultés à établir un commerce traditionnel dans un endroit où la viabilité économique se pose en question. Son ambition était claire : recréer du lien social et de l'animation au sein du village. (...)

DOCUMENT 11 (suite et fin)

À l'ouverture, de nombreux habitants se sont montrés enthousiastes, créant un afflux de nouveaux membres. La fondatrice Marie-Cécile a même exprimé sa satisfaction face à la palette d'adhérents, dépassant les attentes initiales. Avec une cinquantaine de membres, le projet s'efforce d'asseoir sa pérennité et de répondre à un réel besoin.

Cotisation annuelle	30 euros
Heures d'engagement	2 heures par mois
Produits offerts	Légumes, produits laitiers, conserves locales, etc.
Membres fondateurs	12
Adhérents actuels	+ de 50

(...)

Les produits locaux au cœur de l'initiative

L'éthique de l'épicerie repose sur une consommation responsable. Chaque produit proposé est soigneusement sélectionné pour sa qualité et son origine locale. La liste des produits disponibles comprend des fruits, des légumes, des produits laitiers, et même des conserves, tous provenant de la région. (...)

Une source de stabilité pour les producteurs locaux

Cette épicerie joue ainsi un rôle crucial dans la stabilité économique des agriculteurs et artisans de la région. En leur permettant de vendre directement aux consommateurs, elle réduit les intermédiaires et favorise une juste rémunération. Cette dynamique crée un cercle vertueux qui bénéficie à l'ensemble de la communauté. D'ailleurs, de plus en plus de producteurs locaux s'engagent dans la démarche et contribuent avec enthousiasme. (...)

Une route à tracer ensemble

Ce modèle d'épicerie solidaire et participative pourrait faire des émules dans d'autres villages de l'Eure ou au-delà. En envisageant le développement d'un réseau d'entraide entre communes, le partage des bonnes pratiques pourrait favoriser une amélioration des conditions de vie en milieu rural. La possibilité d'un site internet centralisé pour y relayer les initiatives et échanger des produits renforcerait le soutien local et baliserait la route vers une **économie circulaire**.

À l'heure où de telles initiatives naissent un peu partout en France, il est essentiel de soutenir ces projets. Un encadrement administratif pour accompagner les acteurs locaux de l'épicerie comme le Plessis-Hébert pourrait se révéler crucial. En somme, cet engagement citoyen pourrait propulser le village vers un avenir prometteur où solidarité et dynamisme seront les maîtres mots.

Source : Extrait d'un article du site internet Le Villagio « Une épicerie solidaire et participative : l'initiative ambitieuse pour doter ce petit village de l'Eure d'un commerce vital » 30 juin 2025 par Raymond Guillaume

DOCUMENT 12

Interview Anne Lascaux, revue Village, Printemps 2025

Elles ne cherchent pas à faire des marges mais à rémunérer au mieux les producteurs

Anne Lascaux, docteure en géographie rattachée au Laboratoire d'Études Rurales et à l'Université Lumière Lyon 2, membre du projet Terroir.



DR

Ces dernières années, dans le monde rural, de nouvelles formes de commerces alimentaires qui font la part belle à la participation des citoyens émergent. Ce mouvement est-il significatif selon vous ?

De nombreuses initiatives naissent en effet depuis 2019 et la crise du Covid qui a révélé la vulnérabilité, notamment des territoires urbains, en termes d'alimentation. Beaucoup d'habitants se sont alors rendu compte de l'importance des commerces de proximité et se sont recentrés sur l'achat local.
Des marchés de plein vent ou de vente à la ferme ont également été créés durant cette période. Dans le même temps, des citadins qui se sont installés à la campagne ont importé des modèles économiques de la ville, à l'image des supermarchés coopératifs qui se sont d'abord développés en milieu urbain et qui, dans les campagnes, prennent souvent la forme d'épiceries participatives. Les initiatives sont très diverses. Parfois, ce sont les habitants qui en sont à l'origine, parfois des municipalités ou des associations. Cinq ans après, se pose la question de la pérennité de ce mouvement.

Sous quels principaux statuts se développent ces nouveaux commerces ?

Il existe une pluralité de structures et de statuts qui répondent à une grande diversité de situations.
Le cadre associatif s'appuie sur le bénévolat.
Plus innovants, les statuts coopératifs, de type Scic (Société coopérative d'intérêt collectif) ou Scop (Société coopérative ouvrière de production), s'accompagnent d'idéologies politiques, notamment sur la gouvernance que l'on veut la plus horizontale possible.
Ces initiatives ont pour point commun de relever de l'Économie sociale et solidaire et de sortir de l'économie capitaliste classique. Elles ne cherchent pas à faire des marges mais à rémunérer au mieux les producteurs. Dans certaines structures, le bénévolat reste essentiel, tout comme l'implication des mairies pour acquérir les fonds ou alléger les loyers.
Elles participent aussi à la relocalisation de l'alimentation et à la reconnexion du commerce au territoire. Beaucoup de magasins sont d'ailleurs en bio. Toutefois, pour éviter l'entre-soi, il faut penser à élargir la gamme des produits, sinon ces initiatives risquent de ne pas pouvoir se pérenniser.

À l'image du mouvement des tiers-lieux, ces épiceries semblent se diversifier de plus en plus.

Elles répondent d'abord à un besoin primordial qui est de s'alimenter, généralement avec des produits locaux et de qualité. Mais beaucoup proposent des activités : des ateliers tricots, des jeux, une cantine... Ce sont des lieux qui offrent aux habitants l'opportunité de se voir. Ils recréent du lien dans des villages où, faute de commerces, l'on ne se croisait plus.

Déployer les épiceries citoyennes

Déjà à la manœuvre pour soutenir la création de commerce participatif, le mouvement citoyen Bouge ton coq a lancé le projet Terroir, une étude de terrain menée sur plusieurs mois, en partenariat avec le laboratoire d'études rurales de l'Université Lyon 2 et les Journées nationales de l'agriculture. *«L'idée est de créer un réseau, de recenser toutes les formes d'initiatives de commerces citoyens en France et en Europe, de mesurer leur impact sur les territoires pour ensuite partager le savoir»*, explique la géographe Anne Lascaux. *«Nous allons créer des kits à l'attention des porteurs de projets qui souhaitent reprendre la main sur les pratiques alimentaires de leur territoire. Que l'on soit citoyen, agriculteur ou transformateur, chacun peut participer à la reconstruction des réseaux alimentaires»*, insiste Camille Subra, responsable plaidoyer et communauté au sein de Bouge ton coq. Dès le mois de mars, les outils seront mis à disposition. L'étude sera diffusée début juin lors des Journées de l'agriculture.
reseau-terroir.fr

Source : revue Village, printemps 2025